

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Mondreville, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mondreville, sous la présidence de M. Patrick CHAUSSY, Maire.

Présents : Mesdames Nicole FROT, Sabine GONCALVES, Isabelle NOUE SALIN, Messieurs Mathurin PHILIPPEAU, Jean-Sébastien POITOU, Michel RENAUD, Arnaud TARDY et Eric FLON

Absente : Madame Laurence TAVERNE

Secrétaire de séance : Madame Nicole FROT

Le compte-rendu de la séance précédente, n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° D 2025.04.06

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION et de l'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,
Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de76 714.50 €
- un déficit d'investissement de..... 78 342.95 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- Recette de section de fonctionnement : 356 424.83€ à l'article 002 – excédent antérieur reporté
- Recette de section d'investissement : 76 419.41 € à l'article 001 – excédent d'investissement reporté.

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur CHAUSSY Patrick, maire de la commune de Mondreville,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° D2025.04.07 FIXATION DES TAUX D'IMPOSITIONS DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, conformément à l'avis du Bureau réuni en Commission des Finances de ne pas modifier le taux des quatre taxes (TFB, TFNB, THS, CFE) ce qui correspond pour l'année 2025 à :

Taxes	Taux d'imposition 2024	Taux d'imposition 2025
Foncière (bâtie)	33,53	33,53
Foncière (non bâtie)	32,32	32,32
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	17,43	17,43
Cotisation foncière des entreprises	/	/

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Décide de fixer les taux d'impositions des taxes directes locales pour l'année 2025 de façon à prétendre à un produit attendu de 196 602 €. Le coefficient de variation proportionnelle serait de 1,000000. Les taux seraient les suivants :

- Taxe Foncière (bâti), taux voté à 33,53% sur une base d'imposition de 369 700 € soit 123 960 €.

- Taxe Foncière (non bâti), taux voté à 32,32% sur une base d'imposition de 160 500 € soit 51 874 €.

-Taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taux voté à 17,43 % sur une base d'imposition de 37 700 € soit 6 571 €.

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° D 2025.04.08

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2312-1 et suivants,

Vu la délibération de ce jour portant sur l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2024,

Vu la délibération de ce jour décidant de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur CHAUSSY Patrick, maire de la commune de Mondreville,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le budget primitif 2025 de la commune qui s'équilibre comme suit

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL BUDGET 2025	
Recettes	686 832.83	Recettes	813 339.89	Recettes	1 500 172.72
Dépenses	686 832.83	Dépenses	813 339.89	Dépenses	1 500 172.72

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et lecture faite les membres présents ont signé.

Délibération votée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux sur la commune : premiers raccordements de fibre optique ; pare ballon au city stade, curage des avaloires par Ets Bobeau.
- Un point sur le secretariat est évoqué. Nous sommes toujours à la recherche une solution pour le remplacement de Mme Flon.
- Compte rendu des réunions des syndicats (communauté de commune, enfance/jeunesse et Smetom).
- Etude toujours en cours par la communauté de commune pour la participation aux frais d'électricité du stade.
- Rappel cérémonie du 8 mai 2025, rendez vous à 11h au monument aux morts.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la réunion close.

Prochain Conseil Municipal le mardi 20 mai 2025 à 19h30.

La séance est levée à vingt et une heures.

**Tableau des signatures de la séance
du 10 avril 2025**

Noms Prénoms	Signatures Présents	Approbation du compte-rendu du 18/03/25	Motif du refus de signature
CHAUSSY Patrick			
POITOU Jean-Sébastien			
PHILIPPEAU Mathurin			
FROT Nicole			
FLON Éric			
RENAUD Michel			
CONCALVES Sabine			
TARDY Arnaud			
TAVERNE Laurence	Absente		
NOUE SALIN Isabelle			